

Relevé de décisions du conseil d'administration de la Fédération Châtaigneraie Limousine Réunion du mardi 17 février 2026

Le conseil d'administration s'est réuni le mardi 17 février 2026 à 18h00 à la mairie de Nexon – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Éric DUPONT, Président.

Membres titulaires

Représentants des communautés de communes (13)

M. René ARNAUD, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire d'Aixe-sur-Vienne, Secrétaire de la Fédération Châtaigneraie Limousine

M. Philippe BARRY, Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire de St-Priest-sous-Aixe

Mme Florence BELAIR, Conseillère communautaire à la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Les Cars

Mme Céline BOYARD, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de La Meyze

M. Patrick DARY, Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et conseiller municipal à St-Yrieix-la-Perche

Mme Christine DE NEUVILLE, Vice-Présidente de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Vicq-sur-Breuilh

M. Christian DESROCHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Flavignac

M. Marc DITLECADET, Président de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de St-Germain-les-Belles

M. Éric DUPONT, Conseiller communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix, Président de la Fédération Châtaigneraie Limousine

M. Fabrice GERVILLE-REACHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Nexon, Trésorier de la Fédération Châtaigneraie Limousine

Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT, Conseillère communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de St-Genest-sur-Roselle

Mme Marie-Madeleine LORIN, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de Ladjac-le-Long

M. Guy MONTET, Vice-Président de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Meuzac

Représentants du conseil de développement (3)

M. Jean-Luc CELERIER

M. Daniel FAUCHER, Vice-Président de la Fédération Châtaigneraie Limousine

M. Sébastien FISSOT

Membres associés (3)

M. François BOISSERIE, Conseiller départemental au Conseil départemental de la Haute-Vienne

M. Jean LE GOFF, Vice-Président du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Mme Monique PLAZZI, Vice-Présidente du Conseil départemental de la Haute-Vienne

Autres personnes présentes (3)

M. Paul-Etienne COLIN, Commissaire aux comptes au sein de la société FIDECO Audit

Mme Chloé GABILLAUD, Expert-comptable de la SARL ACELIM

Mme Camille NANCY, Expert-comptable et gérante de la SARL ACELIM

Animateurs (4)

Mme Emmanuelle BONNET, Chargée de mission à la Fédération Châtaigneraie Limousine

M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint de la Fédération Châtaigneraie Limousine

Mme Isabelle DUMAS, Directrice de la Fédération Châtaigneraie Limousine

Mme Nathalie MARTINS-LOPES, Assistante administrative à la Fédération Châtaigneraie Limousine

Personnes excusées

M. Emmanuel DEXET, Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant

M. Jean-Claude-LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne, représenté par M. François BOISSERIE et Mme Monique PLAZZI

M. Serge MEYER, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et conseiller municipal à Aixe-sur-Vienne

M. Stéphane NUQ, Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne

M. Maurice BARATE, Préfet de la Haute-Vienne

Mme Sandra VIRANTIN, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Val de Vienne et conseillère municipale à St-Priest-sous-Aixe

Nombre de membres titulaires en exercice : 25

Titulaires présents : 16 Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : M. Sébastien FISSOT

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h05.

M. le Président propose de modifier l'ordre des points à évoquer :

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- II. Arrêt des comptes 2025
- III. Orientations budgétaires 2026
- IV. Restitution des travaux du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)
- V. Financement de l'ingénierie et d'actions associées
- VI. Budget prévisionnel 2026 du service de location solidaire
- VII. Examen d'un projet éligible au dispositif de cofinancement de la Châtaigneraie Limousine en lien avec les fonds européens territorialisés 2023-2027
- VIII. Renouvellement de la gouvernance et prochaine Assemblée générale
- IX. Questions diverses

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour ainsi modifié.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. le Président propose la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration désignent M. Sébastien FISSOT comme secrétaire de séance.

II. Arrêt des comptes 2025

M. le Président indique que les comptes annuels 2025 de la Fédération Châtaigneraie Limousine font apparaître un excédent (40 772 €) pour la seconde année consécutive. Il mentionne que ceci est lié à la restructuration du fonctionnement de l'association (licenciements, mesures d'économie) opérée en 2023. Il laisse ensuite la parole à M. Fabrice GERVILLE-REACHE, Trésorier de l'association.

M. Fabrice GERVILLE-REACHE fait état des éléments suivants.

Cet excédent s'explique par des charges légèrement inférieures au prévisionnel (-4%) mais surtout par des produits supérieurs en raison de la comptabilisation de subventions européennes liées à des exercices antérieurs. Ainsi, en 2025 ont été signées les conventions pour :

- l'animation générale 2024 du programme européen 2023-2027 ;
- l'animation « Mobilité » 2023-2024 ;
- l'animation « Inclusion et accessibilisation » 2024.

Ces conventions représentent un montant de 94 212 €.

A noter que suite à un changement des règles comptables, les charges / produits exceptionnels sont désormais classés en charges / produits d'exploitation. Les subventions sur exercices antérieurs habituellement classées en produits exceptionnels figurent donc désormais avec les autres subventions courantes (compte 741).

La comptabilisation des subventions fléchées sur les années 2023 et 2024 compense l'absence de signature au 31 décembre 2025 des conventions liées aux animations thématiques 2025 « Mobilité », « ESS (Economie Sociale et Solidaire) » et « Inclusion et accessibilisation » qui représenteraient un total de crédits européens estimé à 46 202 € (montant inscrit au budget prévisionnel 2025).

Les charges sont conformes au prévisionnel (-4%). La plupart des prestations prévues en lien avec les animations « ESS » et « Inclusion et accessibilisation » ont été décalées en 2026. En outre, les cotisations patronales sur les postes ont augmenté (+4%).

M. Fabrice GERVILLE-REACHE présente ensuite le compte de résultat ainsi que le bilan 2025 de l'association.

1. Compte de résultat 2025

CHARGES		PRODUITS	
Achats non stockés (dont prestations d'études...)	3 496	Prestations de service	13 925
Services extérieurs (dont locations immobilières et mobilières, assurances...)	47 171	Subventions d'exploitation	243 043
Autres services extérieurs (dont communication, comptabilité...)	19 289	Cotisations	100 856
Taxes (taxes sur les salaires, contribution formation)	942	Produits financiers	1 711
Salaires et gratifications	174 559	Produits exceptionnels et divers	4
Charges sociales	68 858		
Dotations aux amortissements, autres charges et charges exceptionnelles	4 452		
TOTAL	318 767	TOTAL	359 539
Solde créditeur	40 772	Solde débiteur	
TOTAL Général	359 539	TOTAL Général	359 539

2. Bilan 2025

ACTIF		PASSIF	
	Net	Fonds associatif et réserves	203 562
Immobilisations (matériel bureaux, transport, mobilier)	3 987	<i>dont résultat de l'exercice</i>	+40 772
Créances (dont produits à recevoir)	225 709	Emprunts	66 667
Disponibilités	106 391	Dettes fournisseurs	9 724
Compte de régularisation (Charges constatées d'avances)	401	Dettes autres	27 047
TOTAL	336 488	Produits constatés d'avance	29 488
		TOTAL	336 488

Cette présentation n'appelle pas d'observations.

M. le Président remercie chaleureusement les représentants des cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes pour leur travail dans des délais contraints, afin que les comptes 2025 de l'association soient arrêtés avant les prochaines élections municipales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration valident l'arrêt des comptes annuels 2025 de la Fédération Châtaigneraie Limousine et la proposition d'affectation du résultat en report à nouveau.

III. Orientations budgétaires 2026

Arrivée de Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT

M. le Président indique que le budget s'établirait autour de 355 000 € en 2026 contre 332 000 € pour 2025 (+7%). Il fait ensuite état des éléments suivants.

Les postes « structurels » de dépenses (services extérieurs) sont stables. Les salaires et charges augmentent de 3% en raison d'un changement d'échelon et d'une augmentation des prélèvements sur les charges sociales. En outre, les achats sont en augmentation avec le démarrage des plans d'actions « formation accessibilité » et « ESS - PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) » ainsi que l'achat d'un scooter neuf. Enfin, une subvention est sollicitée auprès de l'association pour déclencher l'obtention d'un financement européen (dispositif exceptionnel) – cf. point VII de l'ordre du jour.

Côté recettes, ont été prises en compte :

- la sollicitation d'une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine sur le poste « Tourisme durable et inclusif » (10 000 €) ;
- l'intégration de la subvention de l'Etat (FONJEP 2025-2027) liée à la labellisation « Guid'Asso – accompagnement généraliste » ;
- la hausse des subventions de l'Europe (en lien avec le lancement des actions « inclusion - accessibilité » et « ESS »).

Par ailleurs, dans l'attente de la réponse de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) sur la demande de rescrit fiscal de l'association, une recherche active de mécénat sur les thématiques de l'inclusion - l'accessibilité et/ou de l'ESS sera lancée. La recherche de fonds privés semble incontournable dans la mesure où des incertitudes pèsent sur certaines recettes de l'association : suite donnée à la demande de subvention régionale sur le poste « Tourisme durable et inclusif », possible baisse de financements sur le service de location solidaire de véhicules.

M. le Président souligne qu'avec des cotisations au même niveau qu'en 2025, le budget est équilibré pour la troisième année consécutive après quatre prévisionnels déficitaires comblés par des reprises sur réserves (de 2020 à 2023). Il signale une erreur dans le dossier de séance, à savoir une interversion du montant de cotisations entre la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus.

Les cotisations proposées pour l'exercice 2026, égales à celles de 2024 et 2025, se répartiraient donc comme suit :

Communauté de communes	Cotisation 2026
Briance Sud Haute-Vienne	14 526,92 €
Pays de St-Yrieix	23 986,05 €
Pays de Nexon - Monts de Châlus	25 937,28 €
Val de Vienne	36 405,27 €
Total	100 855,52 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration émettent un avis favorable sur les orientations budgétaires pour l'année 2026 ; sachant qu'il appartiendra à l'Assemblée générale de voter le budget et les cotisations intercommunales pour l'année 2026.

M. le Président indique qu'un courrier de demande d'avance de cotisations, à hauteur de 50% du montant de la cotisation 2025, sera adressé à chaque communauté de communes membre, dès le lendemain de la présente réunion. Compte tenu de décalages très importants dans le versement des subventions européennes et donc d'une trésorerie fragile de l'association, il demande à chaque communauté de communes de bien vouloir traiter cette demande d'avance de cotisations au plus vite.

IV. Restitution des travaux du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)

M. le Président rappelle que par délibération du 17 avril 2025, le conseil d'administration de l'association a validé l'engagement d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) pour un appui à la réflexion sur l'avenir de la structure. Il explique que cette démarche avait pour objectif de préparer d'ores et déjà l'après 2027 et d'avoir des éléments d'aide à la décision pour les nouveaux élus.

Il fait ensuite état des éléments suivants.

En juin – juillet 2025, un diagnostic partagé avec le Bureau a précisé la situation de l'association et ses besoins d'accompagnement. Sur la base de ce document, une consultation a permis de retenir, début octobre 2025, le cabinet SETSO pour accompagner la Fédération Châtaigneraie Limousine.

Trois temps de travail se sont succédés les 27 novembre 2025, 15 janvier 2026 et 12 février 2026. Ils ont été l'occasion de se réinterroger sur les besoins et attentes des membres, tant en termes de finalités, missions, structuration juridique que de modes de fonctionnement. Ils ont associé :

- les membres du Bureau (ou des représentants de communautés de communes lorsque certains membres étaient indisponibles), les salariés ainsi que l'élue référente « ESS et innovation sociale » (les autres élus référents thématiques faisant partie du Bureau) de l'association ;
- les directeurs généraux des services (ou leurs représentants) des communautés de communes membres de la Châtaigneraie Limousine.

M. le Président remercie les participants à ces temps de travail, particulièrement les directeurs généraux des services des communautés de communes.

Il accueille ensuite en visioconférence M. Lionel CORBIN, chargé de mission DLA à l'association « BGE Limousin » et M. Jérôme KORRICHE, consultant du cabinet SETSO.

M. Lionel CORBIN rappelle les fondements d'une démarche DLA.

M. Jérôme KORRICHE prend le relais pour présenter les principaux enseignements du DLA.

Suite à cette présentation, les points suivants sont débattus :

- augmentation du nombre de représentants des communautés de communes membres au sein des instances décisionnelles de l'association ;
- évolution de la politique nationale par rapport aux différents échelons (commune, EPCI, Département, etc.) ;
- renforcement des liens techniques entre l'association et les communautés de communes ;
- transmission des informations / décisions de l'association au sein des conseils communautaires.

M. le Président remercie MM. Lionel CORBIN et Jérôme KORRICHE pour leurs interventions. Il note qu'après l'Assemblée générale ordinaire, un séminaire de travail pourrait être organisé avec les nouveaux élus pour présenter le travail mené et le remettre en débat. Il ajoute que le document produit pourrait être soumis aux conseils des communautés de communes membres puis à une Assemblée générale extraordinaire, afin de lui donner du poids.

V. Financement de l'ingénierie et d'actions associées

M. le Président rappelle qu'en lien avec sa stratégie de territoire (adoptée en 2022) et son programme européen local 2023-2027, la Châtaigneraie Limousine a fait valoir trois démarches territoriales différenciantes : ESS (Economie Sociale et Solidaire), inclusion et accessibilisation, mobilité.

1. Missions et organisation de l'équipe technique en 2026

M. le Président fait ensuite état des éléments suivants.

Malgré la réduction de l'équipe technique de l'association, du temps d'animation a été conservé depuis 2024 sur les trois thématiques précitées pour rester cohérent avec d'une part, notre stratégie territoriale et d'autre part, l'architecture de notre programme européen local :

- 0,5 ETP (Equivalent Temps Plein) sur l'ESS ;
- 0,5 ETP sur une thématique liée à l'inclusion et l'accessibilisation. Conformément aux échanges intervenus lors du dernier comité de pilotage du contrat de territoire avec la Région en mars 2025, la fiche de poste a été retravaillée pour mettre en exergue l'expertise différenciante de la Châtaigneraie Limousine en matière de tourisme durable et inclusif ;
- 0,2 ETP sur la mobilité.

En 2026, il est proposé de reconduire ces animations thématiques, sachant que les financements européens ont été sollicités sur deux années (2025-2026).

Les missions des quatre membres de l'équipe technique seraient stables ; le seul changement étant le passage de Mme Nathalie MARTINS-LOPES à 0,9 ETP (contre 0,8 ETP en 2025) sur l'animation et la gestion du service de location solidaire de véhicules.

Missions	Membres de l'équipe technique chargés des missions
Animation « Cohésion territoriale » (0,5 ETP) Cette mission est liée à la contractualisation avec la Région. Elle inclura une animation « mobilité » (0,2 ETP).	Mme Isabelle DUMAS, Directrice
Animation « ESS (Economie Sociale et Solidaire) et innovation sociale » (0,5 ETP)	
Coordination et animation du programme européen local 2023-2027 (1 ETP)	M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint
Animation « Tourisme durable et inclusif » (0,5 ETP)	Mme Emmanuelle BONNET, Chargée de mission
Animation du programme européen local 2023-2027 (0,5 ETP)	
Animation et gestion du service de location solidaire de véhicules, dans le cadre de la Plateforme mobilité 87 (0,9 ETP)	Mme Nathalie MARTINS-LOPES, Assistante administrative
Gestion administrative et financière de l'association (0,1 ETP)	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent les missions et l'organisation de l'équipe technique en 2026, telles que proposées.

2. Financement des missions en 2026

M. le Président propose de solliciter un financement régional dans le cadre du contrat de territoire avec la Région, sur les postes suivants :

- 10 000 € sur le poste de cheffe de projet « Cohésion territoriale », occupé en interne par Mme Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- 10 000 € sur le poste de chargée de mission « Economie Sociale et Solidaire (ESS) et innovation sociale », occupé en interne par Mme Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;

- 10 000 € sur le poste de chargée de mission « Tourisme durable et inclusif », occupé en interne par Mme Emmanuelle BONNET (0,5 ETP) ;
- 10 000 € pour l'animation du programme de fonds européens du GAL (Groupe d'Action Locale) (sur l'équivalent d'1 ETP), assurée par Mme Emmanuelle BONNET et M. Jérôme CHINN.

Il présente ensuite les plans prévisionnels de financement sur les postes.

Animation « Cohésion territoriale » (0,5 ETP) – Année 2026

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant €	Nature	Montant €	%
Salaires et charges	36 163	Région Nouvelle-Aquitaine*	10 000	27,7
		Europe (FEADER territorialisé)**	5 118	14,1
		Autofinancement	21 045	58,2
TOTAL	36 163	TOTAL	36 163	100,0

* La Région intervient à 40% d'une dépense éligible plafonnée à 25 000 € pour un mi-temps.

** Le cofinancement européen intervient sur une animation liée à la mobilité à hauteur de 0,2 ETP.

Animation « ESS (Economie Sociale et Solidaire) » (0,5 ETP) – Années 2025-2026

Dans le dossier de séance, le plan de financement omettait la mention d'une aide de l'Etat (FONJEP). Il a été rectifié en séance.

Le plan de financement prévisionnel, validé en conseil d'administration le 18 décembre 2024, est revu comme suit :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant €	Nature	Montant €	%
Salaires et charges	70 430	Région Nouvelle-Aquitaine*	20 000	22,2
Coûts indirects (15% salaires et charges éligibles)	10 565	Etat (FONJEP)	14 214	15,8
Défraiement (4% salaires et charges éligibles)	2 817	Europe (FEDER territorialisé)**	37 778	42,0
Prestations	6 177	Autofinancement	17 997	20,0
TOTAL	89 989	TOTAL	89 989	100,0

* La Région intervient à 40% d'une dépense éligible plafonnée à 25 000 € pour un mi-temps par an.

** Le plan de financement est présenté de cette façon à la demande du service Europe.

Le FEDER est ici calculé avant application des options de coûts simplifiés lors de l'instruction par le service Europe de la Région. La mise en place de coûts unitaires moyens engendre un plafonnement des salaires et charges éligibles avec un coût horaire de 28,85 €, soit 23 180,98 € pour 0,5 ETP/an.

L'application de cette règle devrait limiter le montant de FEDER à 21 169 €.

Animation « Tourisme durable et inclusif » (0,5 ETP) – Années 2025-2026

Le plan de financement prévisionnel, validé en conseil d'administration le 18 décembre 2024, est revu comme suit.

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant €	Nature	Montant €	%
Salaires et charges	70 040	Région Nouvelle-Aquitaine*	13 575	15,9
Coûts indirects (15% salaires et charges éligibles)	10 506	Europe (FEADER territorialisé)**	54 623	64,1
Défraiement (4% salaires et charges éligibles)	2 802	Autofinancement	17 050	20,0
Prestations	1 900			
TOTAL	85 248	TOTAL	85 248	100,0

* Pour 2026, la Région intervient à 50% sur 0,1 ETP dans le cadre de l'appel à projets « Mutations associatives » et à 40% d'une dépense éligible plafonnée à 25 000 € pour un mi-temps dans le cadre du contrat de territoire.

** Le plan de financement est présenté de cette façon à la demande du service Europe.

Le FEADER est ici calculé avant application des options de coûts simplifiés lors de l'instruction par le service Europe de la Région. La mise en place de coûts unitaires moyens engendre un plafonnement des salaires et charges éligibles avec un coût horaire de 30,34 €, soit 24 378,19 €/an pour 0,5 ETP.

L'application de cette nouvelle règle devrait limiter le montant de FEADER à 47 098 €.

Animation du programme européen territorialisé 2023-2027 (1,5 ETP) – Année 2026

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant €	Nature	Montant €	%
Salaires et charges	99 998	Région Nouvelle-Aquitaine**	10 000	8,4
Coûts indirects (15% salaires et charges éligibles)	14 999	Europe (FEADER territorialisé)***	95 598	80,0
Défraiement (4% salaires et charges éligibles)	4 000	Autofinancement*	13 899	11,6
Prestations	500			
TOTAL	119 497	TOTAL	119 497	100,0

* Pas d'obligation d'un minimum de 20% d'autofinancement

** La Région intervient à 25% d'une dépense éligible plafonnée à 40 000 €.

*** Le plan de financement est présenté de cette façon à la demande du service Europe.

Le FEADER est ici calculé avant application des options de coûts simplifiés lors de l'instruction par le service Europe de la Région. La mise en place de coûts unitaires moyens engendre un plafonnement des salaires et charges éligibles avec un coût horaire pour les GAL de 30,34 €, soit 48 756,38 € pour 1 ETP (soit un plafonnement à l'instruction de 73 134,57 € pour 1,5 ETP).

L'application de cette nouvelle règle devrait limiter le montant de FEADER à 70 024 €.

Animation et gestion du service de location solidaire de véhicules (0,9 ETP)

Le plan de financement du service, qui intègre les coûts d'animation et de gestion, fait l'objet d'une délibération au point suivant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- **approuvent :**
 - o **les projets présentés d'animation « Cohésion territoriale », d'animations thématiques et d'animation générale du programme européen territorialisé ;**
 - o **les plans de financement prévisionnels de ces animations ;**
 - o **la sollicitation de financements régionaux dans le cadre du contrat de territoire avec la Région et de financements européens dans le cadre du programme européen territorialisé 2023-2027 ;**
- **autorisent le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.**

VI. Budget prévisionnel 2026 du service de location solidaire

M. le Président rappelle que l'association anime un service de location solidaire de véhicules sur le sud-ouest de la Haute-Vienne (territoire d'intervention de la Châtaigneraie Limousine + communautés de communes Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin). Il ajoute qu'elle propose la location à moindre coût de véhicules individuels (scooters et voitures) pour les déplacements quotidiens des plus vulnérables.

Il fait ensuite état des éléments suivants.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une plateforme départementale, la Plateforme mobilité 87. Animée par quatre associations : Châtaigneraie Limousine, Rempart, Varlin Pont Neuf - MOBILIM et ALEAS, celle-ci propose des services d'accompagnement à la mobilité en direction des publics les plus fragilisés,

sur l'ensemble de la Haute-Vienne. Ce partenariat leur permet de développer une offre de services à faibles coûts afin d'être à la portée de tous, d'harmoniser leurs pratiques et de mutualiser certains moyens.

Au 1^{er} janvier 2026, la Châtaigneraie Limousine possède un parc de véhicules composé de 16 scooters (dont 2 électriques) et d'une voiture électrique sans permis. Elle dispose également de 3 voitures en contrat LLD (Location Longue Durée). Ces véhicules sont mis à disposition sur l'ensemble du territoire couvert par l'action (ou sur le territoire d'une autre association intégrée à la Plateforme mobilité 87 si son parc de véhicules est saturé).

Les participants accèdent au service sur prescription d'un partenaire de l'emploi et de l'insertion (France Travail, Mission locale rurale, Maisons du Département...).

Pour l'année 2026, le budget prévisionnel de ce service se présente comme suit :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Personnel	29 800,00	Financement européen (FSE+)	35 863,50
Entretien – réparation de véhicules	6 500,00	Conseil départemental de la Haute-Vienne	13 067,00
Assurance de véhicules	7 740,00	France Travail	4 000,00
Equipements	890,00	MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin	2 000,00
LLD (Location Longue Durée) de voitures	10 460,00	Recettes de location	10 500,00
Prestation de stockage de scooters	3 550,00	Autofinancement	0,00
Amortissement de véhicules	2 210,00		
Dépenses indirectes (7%)	4 280,50		
TOTAL	65 430,50	TOTAL	65 430,50

En dépenses, les éléments significatifs suivant peuvent être relevés :

- personnel : augmentation du temps de travail à 0,9 ETP en 2026 contre 0,8 ETP en 2024 et 2025. Elle va de pair avec un meilleur accompagnement des bénéficiaires du service (réorientation vers les partenaires prescripteurs pour une prise en charge globale de certains bénéficiaires), une précarisation accrue des publics (multiplication de la facturation compte tenu de locations renouvelées de très courtes en très courtes périodes), etc.
- entretien - réparation des véhicules : prise en compte des coûts de dépannage et de réparation des véhicules, majoritairement pour les scooters. Pannes fréquentes des scooters, en partie dues à la multi-utilisation et au stockage généralement en extérieur pendant les périodes de location. Les contrats LLD des trois voitures thermiques incluent une prestation d'entretien ainsi qu'une garantie ;
- assurance des véhicules : coût annuel de 767,80 € TTC par voiture (thermique et électrique) et de 4 464,19 € TTC pour le parc actuel de 16 scooters. Ces dernières années, la mise en concurrence n'a pas permis d'avoir une offre comparative pour l'assurance des scooters – frein de la multi-utilisation et du risque d'une sinistralité accrue ;
- équipements (gilets de sécurité, gants, antivols, désinfectants) : les gants et gilets de sécurité doivent être régulièrement renouvelés pour cause d'usure, de déchirures voire de perte ;
- LLD (Location Longue Durée) de trois voitures thermiques : coût mensuel de 290,47 € TTC par voiture, sachant que les contrats ont été renouvelés début 2025 pour trois ans. A noter que les coûts des contrats LLD ont explosé ces dernières années : avant la période de la covid-19, le coût mensuel était inférieur à 200 € TTC pour une voiture thermique de gamme équivalente ;
- stockage de scooters : forfait annuel de 215 € TTC par scooter en 2026 comme en 2025. Stockage de 16 scooters à 215 € TTC sur une année complète et de 1 nouveau scooter sur un semestre ;

- amortissement de véhicules :
 - o dernière année d'amortissement de la voiture électrique sans permis,
 - o amortissement sur 3 ans d'un nouveau scooter à compter du second semestre,
 - o amortissement sur 3 ans d'une nouvelle batterie pour un scooter électrique, à compter de février.

L'acquisition d'un nouveau scooter électrique est proposée. Cependant, ce choix pourra être revu suivant les retours de terrain (problèmes de décharge profonde de batterie et de dommage au chargeur rencontrés sur nos deux scooters électriques).

En recettes, les éléments significatifs suivant peuvent être relevés :

- renouvellement des demandes de subventions effectuées en 2025 auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne, de France Travail et de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin.
En 2025, la subvention du Conseil départemental était en baisse de 12,5% par rapport à l'année précédente. Il est à craindre une nouvelle baisse en 2026.
Un nouvel appel à projets FSE+ (Fonds Social Européen) a été lancé le 05 février 2026 et couvrira la seule année 2026, étant donné la fin de programmation (2021-2027). Pour mémoire, le précédent appel à projets portait sur la période 2023-2025 ;
- recettes de location : le montant de 10 500 € reste prudent dans le contexte actuel global d'incertitudes, qui pèse notamment sur l'interim.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- **valident :**
 - o **le plan de financement présenté ci-dessus pour le service de location solidaire pour l'année 2026 ;**
 - o **la sollicitation de subventions auprès de l'Europe (FSE+), de l'Etat (France Travail), du Conseil départemental de la Haute-Vienne, de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin ;**
- **autorisent le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.**

VII. Examen d'un projet éligible au dispositif de cofinancement de la Châtaigneraie Limousine en lien avec les fonds européens territorialisés 2023-2027

M. le Président fait état des éléments suivants.

La Châtaigneraie Limousine anime un programme européen de développement rural nommé DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux) pour la période 2023-2027. Ce dispositif géré par un comité public / privé permet de financer des projets s'inscrivant dans une stratégie définie en 2022 et déclinée en 9 fiches action thématiques. Doté de 1,9 M€, il est alimenté par 2 canaux : les fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural).

Pour bénéficier du FEADER, les projets privés doivent obtenir un cofinancement public national (commune, Département...). Or, sur certains types d'opérations portés par des associations ou des entreprises, il n'existe pas de subventions identifiées, bloquant de fait l'accès au financement européen. Pourtant, nombre de ces opérations peuvent entrer pleinement dans la stratégie du territoire, répondre aux objectifs d'une des fiches action et respecter par ailleurs toutes les conditions d'intervention du programme.

La Châtaigneraie Limousine a ainsi mis en place en 2018 (au cours du programme précédent) un dispositif de soutien financier aux opérations éligibles à son programme européen. En effet, en tant qu'émanation des communautés de communes qui la composent, l'association est reconnue au regard des règlements européens comme « organisme qualifié de droit public », qualification attestée par la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens. Cette qualification autorise donc la mobilisation de crédits européens en contrepartie des fonds propres de la Châtaigneraie Limousine (1 € de fonds publics permet de mobiliser 4 € de fonds européens).

Cette procédure est encadrée par un règlement d'intervention validé par le conseil d'administration et actualisé en 2024 qui s'appuie sur les règles inhérentes au programme européen. Les projets doivent être examinés par le comité de pilotage des fonds européens territorialisés de la Châtaigneraie Limousine et avoir reçu un avis d'opportunité favorable. Le taux d'aide est de 16% maximum avec un montant de subvention plafonné à 2 500 € par projet ou 5 000 € pour les projets favorisant l'inclusion et l'accessibilisation pour les publics en situation de handicap (fiche action 3 du programme).

Dans ce cadre, une demande de soutien financier est présentée à la Châtaigneraie Limousine sur ses fonds propres, en cofinancement de fonds européens FEADER. Cette demande sera examinée pour avis d'opportunité en comité de pilotage du 03 mars prochain. En cas d'avis défavorable, la présente sollicitation sera de fait rejetée.

M. le Président présente ensuite le projet de l'EARL « La Ferme nature du Limousin » (basée à St-Genest-sur-Roselle) pour des travaux d'accessibilisation des abords de la ferme et du jardin pédagogique en vue de qualifier l'accueil de tous les publics.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent le financement du projet de l'EARL « La Ferme nature du Limousin » à hauteur de 5 000 € dans le cadre du dispositif de cofinancement de la Châtaigneraie Limousine, en lien avec les fonds européens territorialisés 2023-2027.

VIII. Renouvellement de la gouvernance et prochaine Assemblée générale

Suite aux élections municipales, M. le Président indique que les conseils communautaires seront renouvelés. Il ajoute que l'association adressera prochainement aux communautés de communes membres une demande de désignation de leurs représentants à nos instances décisionnelles et au comité de pilotage de notre programme européen local.

En parallèle, il mentionne qu'elle lancera un appel à candidatures pour rejoindre son conseil de développement, sachant que ce dernier devra désigner ses représentants à nos instances décisionnelles.

Suite à ces désignations, il note que le conseil d'administration se réunira pour l'élection du Bureau et des élus référents thématiques de l'association. Enfin, il mentionne qu'une fois la nouvelle gouvernance installée, l'Assemblée générale de l'association sera convoquée.

IX. Questions diverses

1. Remerciements à l'actuelle gouvernance de l'association

Avant de clore ce dernier conseil d'administration de la mandature, M. le Président prend un moment pour adresser des remerciements. Il remercie très chaleureusement tous les administrateurs pour leur présence, leur implication et la qualité des échanges tout au long de ce mandat. Il souligne que grâce à l'engagement collectif de chacun, il a été possible d'avancer et de mener à bien les projets de l'association.

Il remercie particulièrement :

- les présidents des communautés de communes membres : MM. Philippe BARRY, Patrick DARY Emmanuel DEXET, Marc DITLECADET ;
- les élus référents sur les thèmes de l'inclusion - l'accessibilisation, l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et la mobilité pour leur implication et leur disponibilité : respectivement M. René ARNAUD, Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT et M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

Il adresse ensuite ses remerciements à l'équipe technique pour sa disponibilité, son professionnalisme, sa franchise et sa confiance : Mmes Emmanuelle BONNET, Isabelle DUMAS et Nathalie MARTINS-LOPES ainsi que M. Jérôme CHINN.

Il souligne que la présidence de l'association n'a pas toujours été simple dans « un contexte exigeant (départ de deux communautés de communes, équilibre financier à trouver, etc.), parfois tendu, souvent incertain ».

Il termine en mentionnant qu'il a « toujours agi avec loyauté envers nos valeurs, avec la volonté de préserver notre unité au service du territoire. » Il remercie les administrateurs pour leur confiance et leur soutien tout au long du mandat.

2. Hommage à M. Daniel FAUCHER

Au nom du conseil d'administration, M. le Président salue l'engagement de longue date de M. Daniel FAUCHER au sein de l'association, et plus largement, au service du territoire de la Châtaigneraie Limousine.

Une plante et une céramique de l'artiste M. Jean-Louis PUIVIF lui sont offertes en remerciements pour son engagement.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est clôturée à 20h10.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.
Fait à Nexon, le 02 mars 2026.

Le Président,
M. Éric DUPONT



**FÉDÉRATION
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE**
6 Place de l'église
87800 NEXON